



PREFET DE LOT-ET-GARONNE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT D'AQUITAINE

Agen, le 14 avril 2011

UNITÉ TERRITORIALE DE LOT-ET-GARONNE

N/Réf.: MS/UT47/SPR/149/11

Références à rappeler :

N[™] GIDIC: 052-5594, 052-7879, 052-5576, 052-6766 et 052-8685 Fiches de suivi n[∞]: 5594-520017-1-1, 7879-520011-1-1, 5576-520006-1-1.

6766-520007-1-1 et 8685-520009-1-1

Affaire suivie par : M. SICARD

michel.sicard@developpement-durable.gouv.fr Tél.: 05 53 69 19 89 - Fax: 05 53 69 19 88 **ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS:**

S.A. AFM Recyclage - Marmande

S.A.R.L. LE PARC AUTOMOBILE - Lafox

S.A.R.L. PIECES AUTO 47 - Fourques sur Garonne

S.A.S. PERE Frères - Gaujac

S.A.R.L. SOREGOM - Damazan

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSÉES

PROPOSITION DE PRISE EN COMPTE DU FONCTIONNEMENT AU BÉNÉFICE DES DROITS ACQUIS (ANTÉRIORITÉ) (Art. R.513-1 et R.513-2 du code de l'Environnement)

1. CONTEXIE ET OBJET DU RAPPORT

Les décrets n°2009-1341 du 29 octobre 2009, n°2010-367 et n°2010-369 du 13 avril 2010 et n°2010-875 du 26 juillet 2010 ont modifié la nomenclature des Installations Classées de manière notable, notamment en ce qui concerne le classement des activités de transit, stockage, traitement ou valorisation des déchets.

La circulaire du 24 décembre 2010 a explicité les modalités d'application des décrets n°2009-1341, 2010-369 et 2010-875 précités.

Désormais, le classement administratif des activités de traitement des déchets s'effectue non plus en fonction de la provenance des déchets, mais en fonction de nature et de la dangerosité du déchet, et en relation avec l'importance des dangers et inconvénients que génère le procédé industriel de traitement mis en œuvre. Les décrets ont, en outre, supprimé les anciennes rubriques (à 3 chiffres) de la nomenclature et les activités correspondantes ont été codifiées sur de nouveaux numéros à 4 chiffres (27xx).

L'inspection des Installations Classées a informé les exploitants concernés de ces évolutions de la nomenclature des Installations Classées, par courrier du 20 avril 2010, et les a invités à transmettre les éléments justificatifs du reclassement de leur site sous les nouvelles rubriques.

../..

En réponse, des exploitants ont fourni par courrier les éléments nécessaires de comparaison et d'évaluation des critères de classement vis à vis des anciennes rubriques et justifiant le reclassement dans les nouvelles, ainsi que, le cas échéant, un projet de nouveau tableau de classement.

2. DÉCLARATIONS D'ANIÉRIORITE CONCERNEES

Les dossiers traités par l'inspection des Installations Classées de la DREAL Aquitaine depuis la publication des décrets susmentionnés ont été l'occasion d'inclure les modifications intervenues dans la nomenclature des activités liées aux déchets dans plusieurs arrêtés préfectoraux d'autorisation ou arrêtés complémentaires.

Pour certains établissements, aucune autre modification n'étant intervenue ou actuellement en cours d'instruction, un arrêté préfectoral complémentaire spécifique est donc nécessaire. Au vu des déclarations d'antériorité reçues à ce jour, il s'agit des établissements suivants :

- établissement de Marmande de la S.A. AFM RECYCLAGE: site de transit, regroupement, tri de déchets métalliques et de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), dont l'exploitant dispose également d'un agrément de démolisseur de véhicules hors d'usage (VHU);
- établissement de Lafox de la S.A.R.L. LE PARC AUTOMOBILE : site de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage (VHU) dont l'exploitant dispose également d'un agrément de démolisseur de VHU;
- établissement de Fourques sur Garonne de la S.A.R.L. PIECES AUTO 47 : site de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage (VHU) dont l'exploitant dispose également d'un agrément de démolisseur de VHU;
- établissement de Gaujac de la S.A.S. PERE Frères : site de fabrication de produits en bois (cagettes), concerné pour son activité de transit et de regroupement de déchets en bois ;
- établissement de DAMAZAN de la S.A.R.L. SOREGOM : site de regroupement, tri et valorisation par déchiquetage de pneumatiques.

Un tableau récapitulant le classement actuel de l'établissement et les modifications déclarées par chacun des exploitants susmentionnés est joint au présent rapport.

3. CONCLUSION ET PROPOSITIONS DE L'INSPECTION DES INSTALIATIONS CLASSÉES

En application de la circulaire susmentionnée du 24 décembre 2010, l'inspection des installations classées propose à M. le Préfet de Lot-et-Garonne de donner acte aux déclarants de la modification du classement administratif de leurs établissements par simple arrêté préfectoral complémentaire de mise à jour du tableau de classement au vu de ces évolutions de la nomenclature des Installations Classées.

Compte tenu que cet arrêté ne modifie pas les prescriptions techniques réglementant actuellement les sites concernés, il n'est pas nécessaire de faire précéder cet acte de l'avis des membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Les arrêtés préfectoraux complémentaires devront être publiés selon les formes habituelles, a minima, affichés en mairie et publiés au recueil des actes administratifs de l'État. Il n'est pas nécessaire d'effectuer de publication par voie de presse.

Les projets d'arrêtés élaborés en ce sens sont joints au présent rapport.

En application du Code de l'Environnement (articles L124-1 à L124-8 et R124-1 à R124-5) et dans le cadre de la politique de transparence et d'information du public du ministère en charge de l'environnement, ce rapport sera mis à disposition du public sur le site Internet de l'inspection des Installations Classées (http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/).

Vu et Transmis avec avis conforme, Le Chef de l'Unité Territoriale de Lot-et-Garonne

D. RIVIERE

L'inspecteur des Installations Classées,

M. SICARD

71. 5



Exploitant et adresse du site	Arrêté préfectoral comportant le tableau de classement en cours de validité	rubrique(s) actuellement mentionnée(s)	Volume d'activité	Classement Nouvelle(s) actuel rubrique(s)	Nouvelle(s) rubrique(s)	Volume d'activité	Nouveau classement	Justification
lage S.A.	Arrêté préfectoral	2712	1000 m²	A	Sar	Sans changement	nt	
S, avenue des martyrs de la Résistance	complementaire n°2010.210.4 du 29 iuillet	2713	9000 m ²	Α	Sar	Sans changement	nt	
47200 MARMANDE	2010	2560	320 kW	D	Sar	Sans changement	nt	
		2711	600 m³	D	Sar	Sans changement	ıt	
		2714	999 m³	D	Sar	Sans changement	nt	
			néant		2718	49 t	A	Il s'agit du stock de batteries en transit existant sur le site.
	-	Précéde dans la	Précédemment inclus dans la rubrique 2560	99 Sn	2791	125 t/jour	A	La circulaire précise que cette cette rubrique concerne les
								installations mettant en œuvre un traitement des déchets non
:=								y compris
i								in situ un traitement des résidus
в								de leur propre production. Il s'agit donc de l'installation de
								dépollution (25 t/j) et de la cisaille (100 t/iour) existant sur
							,	le site.
LE PARC AUTOMOBILE S.A.R.L. « Pont du Nord » 47240 LAFOX	Arrêté préfectoral du 15 mars 1982	286	10 000 m²	V V	2712	10 000 m²	A	Changement de rubrique sculement

•										
broyats sont śrés comme	dangereux et les broyats sont dorénavant considérés comme des déchets.	dangereux dorénavant des déchets								
déchets non	de traitement de déchets non	de tra				D	7800 m³	2663.2.b		
broyage de ne opération	la circulaire, le broyage de pneumatiques est une opération	la cir	Α	8000 m ³	2714.1	D	200 m ³	98 bis.C	n°2009-365-3 du 31 décembre 2009	Z.A.E. de la Confluence 47160 DAMAZAN
fournis dans	Selon les éléments fournis dans	Selon	>	100 t/jour	2791.1	A	100 t/jour	2661.2.a	Arrêté préfectoral	SOREGOM S.A.R.L.
S	Nouvelle rubrique.	Nouve	ם	580 m³	2714		néant			
	ent	seulement	D	8050 m ³	1532	D	8050 m ³	1530	n°2010-36-1 du 5 février 2010	« Loustière » 47200 GAUJAC
rubrique	ement de	Changement	NC	50 m³/an	1435	NC	0,88 m³/h	1434	Arrêté préfectoral	PERE Frères S.A.S.
						i re			SUR du 13 juin 1989 modifié et complété par l'arrêté préfectoral complémentaire n°2009-126-1 du 6 mai 2009	47200 FOURQUES SUR GARONNE
rubrique	ement de ient	Changement seulement	Α	10 000 m²	2712	A	10 000 m²	286	Arrêté préfectoral n°89- 1417	PIECES AUTO 47 S.A.R.L. Z.A. de la Saubole